



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

23

Nombre de pouvoirs

6

Nombre de votants

29

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le vingt septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAUX ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; MACÉ ; LOUCHEL ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; COMOR ; MARTIN ; BRUNET ; DROUIN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. REBISCHUNG donne pouvoir à M. ADAM ; Mme GOUVERNE donne pouvoir à M. GRELAUD ; M. LEGRIS donne pouvoir à M. LEFRANCOIS ; Mme FERON donne pouvoir à M. MONCHAUX ; M. LABARRE donne pouvoir à M. COMOR ; M. HEQUET donne pouvoir à Mme MARTIN.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Madame Bénédicte GUICHART

2023.27 – Finances : Emprunt 2023

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2023.11 du 29 mars 2023 relative à l'adoption du Budget Primitif 2023,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recourir à un emprunt de 500 000 € pour financer des dépenses d'investissements,

Et après en avoir délibéré,

✓ **DÉCIDE** de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant de l'emprunt : 500 000 € (Cinq cent mille euros)
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,24%
- Durée du crédit : 10 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2033. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds
 - Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 - Mode d'amortissement : capital constant avec échéances dégressives
 - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 20/11/2023, en une seule fois avec versement automatique à cette date
 - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts, pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - Commission d'engagement : 0,20% du montant du contrat de prêt
- ✓ **PREND** l'engagement au nom de la Collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés. Le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le règlement sans mandatement préalable.
- ✓ **CONFÈRE** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Banque Postale de toutes les conditions qui y sont insérées ».

Cette délibération est adoptée à **23 POUR et 6 ABSTENTIONS.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bonsecours le 27 septembre 2023

Laurent GRELAUD,
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230927-2023-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Affichage : 27/09/2023

Le Maire vous informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen ou via l'application Télérecours accessible au <https://www.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la publication (art R421-ICJA).